Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Languedoc-Roussillon-Les-fermes

15 avril 1999

Languedoc-Roussillon - Les fermes éoliennes rencontrent des vents défavorables

Le Languedoc-Roussillon fait figure de région pilote pour la création de fermes éoliennes. Mais des opposants retardent la mise en oeuvre des projets en dénonçant les pollutions visuelles des sites.

Le deuxième appel d'offres (75 MW) lancé par EDF dans le cadre du programme national Eole 2005, qui prévoit la production en France à cette date de 500 MW d'électricité d'origine éolienne, sera clos à la fin du mois. Le premier appel d'offres lancé en 1996 portait sur une puissance totale de 50 MW répartie en deux tranches et, au total, plus de la moitié de ce potentiel est allé au Languedoc-Roussillon avec cinq projets représentant une puissance globale de 30 MW, pour un investissement de 200 millions de francs (30,5 millions d'euros).

Signe que la région s'intéresse de près à cette activité, le second appel d'offres a d'ores et déjà suscité un réel engouement puisque la totalité des propositions de créations de sites atteindraient aujourd'hui les 500 MW, soit l'équivalent de la capacité totale du programme national. Mais cet enthousiasme ne saurait faire oublier les difficultés qui ont surgi en marge du débat sur l'utilisation de la richesse naturelle du vent et les solutions de rechange au nucléaire.

Les premières fermes éoliennes installées dans l'Aude sur initiatives privées à Sallèles Limousis ou Port-la-Nouvelle -, hors programme Eole, ont donné le coup d'envoi à cette politique. Mais le projet d'Escales Conilhac (Aude), retenu par EDF en 1997 pour une production de 7,5 MW, a provoqué la colère des habitants de la commune de Montbrun, limitrophe du site, qui estiment ne pouvoir bénéficier d'aucune retombée financière tout en subissant un préjudice paysager.

Pour autant, le recours introduit par les opposants au projet auprès du tribunal administratif n'a semble-t-il que peu de chance d'aboutir, la procédure d'installation des fermes éoliennes n'étant pour l'heure soumise à aucune enquête d'utilité publique. Classement du site. A Tuchan (Aude), c'est un projet d'installation d'origine privée pour une centrale éolienne juchée sur le mont Tauch, d'une puissance de 8 MW, qui est aujourd'hui malmené.

Son promoteur est l'entreprise Solldev (Montpellier), fabricant de machines à production électrique et thermique (12 salariés, 18 millions de francs - 2,7 millions d'euros de chiffre d'affaires). Le chantier, qui a demandé trois ans de préparation, est actuellement l'enjeu de passes d'armes administratives,

au grand dam du maire de Tuchan qui souligne : « Le site concerne 4 communes, 2 ont voté pour, 2 contre. Nous avons obtenu le permis de construire.

Quelques habitants des communes voisines ont commencé à protester en parlant de pollution visuelle, puis en mettant en cause la validité du permis de construire, et, enfin, en dénonçant les dégâts causés à l'environnement par les routes d'accès au site. » A présent, ces opposants freinent le projet en demandant au ministère de l'Environnement de classer le site. Gilbert Gay, patron de Solldev, estime pour sa part que le classement du site n'est pas incompatible avec son activité industrielle et, malgré le retard accumulé, il reste confiant et espère une mise en service de son installation en juillet.

Reste le plateau du Larzac qui doit accueillir une ferme éolienne d'une puissance de 20 MW. Un projet pour l'heure au point mort, compte tenu des oppositions qui se sont fait jour au sein de la population locale. Oppositions que regrette Alain Desjardin, porte-parole des Verts de l'Aveyron, favorable aux installations éoliennes.

« C'est dommage, car c'est dès maintenant que nous devons préparer la suite du nucléaire », affirme l'écologiste qui note que si « en France, le ministère de l'Environnement est plus pointu qu'ailleurs sur les nuisances paysagères et sonores, il manque une pédagogie politique en direction des populations ».

C'est pourquoi les Verts estiment que, aujourd'hui, le programme national d'installation de capacité de productions d'énergie éolienne doit intégrer une procédure d'autorisation préalable à la réponse aux appels d'offres, si l'on veut que se mette en place dans les régions une politique énergétique « planifiée, cohérente et partagée ». Fabienne Selle, à Montpellier